

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 5

Artikel: Travailler... et vivre !

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Travailler... et vivre!

Colloque à Lausanne sur le travail des femmes : où il est question de l'espace et du temps...

C'est un temps collectif enrichissant et sympathique que j'ai partagé les 4 et 5 avril dernier avec plus de 100 Romandes et 10 Romands travaillant pour la plupart dans le secteur social, à l'université ou dans un bureau cantonal de l'égalité. Nous étions réuni-e-s à l'Université de Lausanne pour un colloque sur le thème « Femmes et travail : Enjeux et perspectives de l'activité féminine en Suisse » organisé par l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) sous la houlette de Béatrice Despland, juriste et chargée de cours. Pour pouvoir caser dans son horaire de vie (temps de travail et temps familial) ces deux jours de colloque, quelle danse sur la corde raide du temps pour beaucoup de participantes !

— Moi j'irai au bureau samedi matin pour régler les urgences.

— Moi, je dois rentrer plus tôt pour faire les achats de la semaine.

— Moi, mon mari travaille à la maison, il s'occupe des repas et des enfants, j'ai de la chance. Je suis vraiment libre pour ces deux jours.

— Depuis trois ans j'ai dû prendre une jeune fille au pair. Je n'aime pas ce genre de relation entre patronne et employée, mais c'était ça ou le divorce.

— Quelle gymnastique ce matin pour mettre tout en ordre à la maison avant de partir, parce que hier je n'étais pas là.

Le temps pour la famille est indissociable du temps de travail. C'est toujours la famille qui joue le rôle principal, en tout cas psychologiquement. C'est la famille qui fait naître en nous le sentiment de culpabilité...

Les femmes n'ont pas encore trouvé un horaire de travail qui s'adapte à leur mode de vie. Ou plutôt ce sont les manières de vivre dans notre société à modèle masculin qui ne sont pas adaptées au temps des femmes.

Même le salaire perd de son importance face à la paix familiale. C'est le cas par exemple de l'ouvrière horlogère qui dit : « Je gagne 1000 fr. par mois de moins que mon collègue. Je le sais. Mais je ne veux pas me mettre à réclamer, à aller au tribunal, à invoquer l'art. 4 de la constitution... Non, je veux la paix à la maison et au travail et j'aime mieux garder ma place ».

Pourquoi le travail à temps partiel a-t-il tant de succès auprès des mères travailleuses qualifiées ? Pourquoi ce type de

travail, si décrié pendant longtemps par les syndicats a-t-il attiré tant de monde dans l'atelier du colloque qui traitait de ce sujet ? Pourtant le travail à temps partiel est souvent un frein à l'ascension professionnelle. Mal payé il n'offre pas de bases suffisantes pour une sécurité sociale valable. Mais voilà, il procure de la liberté et de l'espace pour le temps familial.



Chagall, illustration pour *Les lumières allumées*.

Une contradiction de plus dans le comportement des femmes coincées entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée.

Des salaires inférieurs, une sécurité sociale mal garantie, une famille, cellule de base de la société, que l'on défend alors qu'il y a un divorce sur trois mariages en Suisse.

Enjeux et perspectives qui aboutissent à des problèmes d'éthique. Quel genre de vie voulons-nous sauvegarder ? Ce sera peut-être le thème du prochain colloque dans deux ans.

Jacqueline Berenstein-Wavre

Les actes de ce colloque seront publiés en septembre 1991.

A retenir

Voici quelques phrases entendues durant le colloque :

• Principes

— Pour se recycler, il faut d'abord avoir été cyclée. La formation de base n'est jamais trop poussée.

— Les femmes sont des productrices à temps partiel (mal payées) et des reproductrices bénévoles à temps plein.

— L'insertion dans le monde du travail est une nécessité.

— Seule une réduction du temps de travail pour tous peut amener à un équilibre. A quand les 35 heures ?

— Le salariat n'est pas une forme d'organisation du travail à développer. Le bénévolat, pourquoi pas ? Si l'on sait pour qui ou pourquoi le travail gratuit est effectué.

• Histoire

— La révolution industrielle, en créant le salariat, a séparé le travail reproductive du travail productif.

— Le travail des enfants, très répandu dès le XVIII^e siècle, permettait à la mère de rester à la maison.

— Depuis 1960 seulement on peut parler pour une femme de faire carrière.

• Inactives

— La protection sociale garantie aux femmes inactives a longtemps été la conséquence presque exclusive de leur statut matrimonial. La déstabilisation de la famille classique a accru la précarité de leur situation.

— Les femmes durablement inactives n'ont pas de droits propres sur lesquels baser une sécurité sociale.

• Travail salarié

— Employée n'est pas le féminin d'employé. Fonctions et salaires ne sont pas les mêmes.

— Ouvrière d'usine ou dactylo dans un bureau, deux types de fonction qui ne donnent pas accès à la technique et au pouvoir.

— Le salaire reste encore un secret du domaine privé. C'est là une des raisons qui font que le salaire des femmes est inférieur de 30 % à celui des hommes.

— Le temps partiel amène le SIDA, c'est à dire le « Salaire Identique Depuis des Années » !

— La flexibilité permet de mieux maîtriser son temps personnel, mais trop de liberté peut amener à la destruction du temps collectif (congés que l'on peut passer ensemble, dimanches, jours fériés, vacances...).